

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B364

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC -ZAC communautaire du Carreau de la Mine à Meyreuil - Réserve de lot H cadastré AY 1147

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(s) :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC - ZAC
Communautaire du Carreau de la mine à Meyreuil - Réserve
du lot H cadastré AY 1147
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de réserver le lot H d'une contenance de 5651 m² au sein de la ZAC du Carreau de la mine à Meyreuil à la SARL Mascarene, suite à une décision favorable du Comité d'Agrément de la ZAC.

Exposé des motifs :

Par les délibérations n°2011-B019 du 21 janvier et n°2011-B046 du 10 février dernier, le Bureau Communautaire a décidé la réservation et la cession du lot H à la SCI IMAIX en vue de l'implantation de l'entreprise Stockage et Systèmes.

Par un courrier du 19 mai dernier, l'entreprise a annoncé son désistement quant à son implantation sur la ZAC. En effet, l'entreprise a préféré saisir l'opportunité de reprise d'un bâtiment existant sur une commune de la Haute Vallée de l'Arc permettant son implantation rapide sur le territoire.

A la suite de cette décision, le Comité d'Agrément qui s'est réuni le 10 juin dernier a analysé de nouvelles demandes d'implantation en vue notamment de trouver un nouvel acquéreur pour le lot H.

Les membres du Comité ont souhaité rencontrer la SARL Mascarene et ont affirmé tout l'intérêt qu'ils portent à son projet, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une possible implantation sur le lot H.

La SARL Mascarene est spécialisée dans la transformation industrielle de produits agro-alimentaires. Son activité consiste à débactériser des produits alimentaires secs tels que des fruits à coques (amandes, noix, pistaches...), ou des épices (poivres, cannelle...). Son gérant a créé, il y a vingt ans la société EUROVANILLE dans le Nord de la France. L'activité de cette société consistait à transformer de la vanille naturelle en extraits ou en poudre pour l'industrie agroalimentaire. Cette société a été ensuite vendue dans le but d'implanter le projet dans le sud de la France à proximité des entreprises intéressées par cette activité.

Son implantation permettra la création de cinq emplois supplémentaires et entre dix et douze salariés au total à terme. L'entreprise a donc besoin aujourd'hui d'acquérir un terrain pour construire un bâtiment de 2000 m², des bureaux de 150 m², un atelier de 300 m² et une aire de stockage de 500 m².

Un courrier a été adressé à la société l'informant de l'avis favorable du Comité pour son implantation sur la ZAC et lui indiquant le prix de vente dans la zone Uec de la ZAC, à savoir 60 € HT/m². L'entreprise a accepté les conditions de la vente et l'emplacement du lot. Il est donc proposé aujourd'hui de lui réserver un lot de 5651 m² dont la localisation est précisée sur la carte ci-jointe afin de permettre l'avancement de son projet.

Par ailleurs, ce lot est bordé en partie sud par une bande de terrain appartenant à Réseau Ferré de France et classée dans le Domaine Public Ferroviaire. Par délibération n°2011-B050, la CPA a sollicité RFF pour déclasser et acquérir cette bande de terrain qui représente au total 2530 m² sur 400 mètres de long. Cette procédure est en bonne voie et suit actuellement son cours.

Ainsi, dans l'attente de la cession des parcelles de RFF à la CPA, une clause doit être prévue dans les actes notariés demandant à la SARL Mascarene de se rendre propriétaire de la bande de terrain de 449 m² contiguë à son lot une fois que la Communauté sera titrée. Cette contrainte a été exposée à l'entreprise qui a accepté ces conditions.

Une délibération de cession vous sera présentée ultérieurement à cet effet.

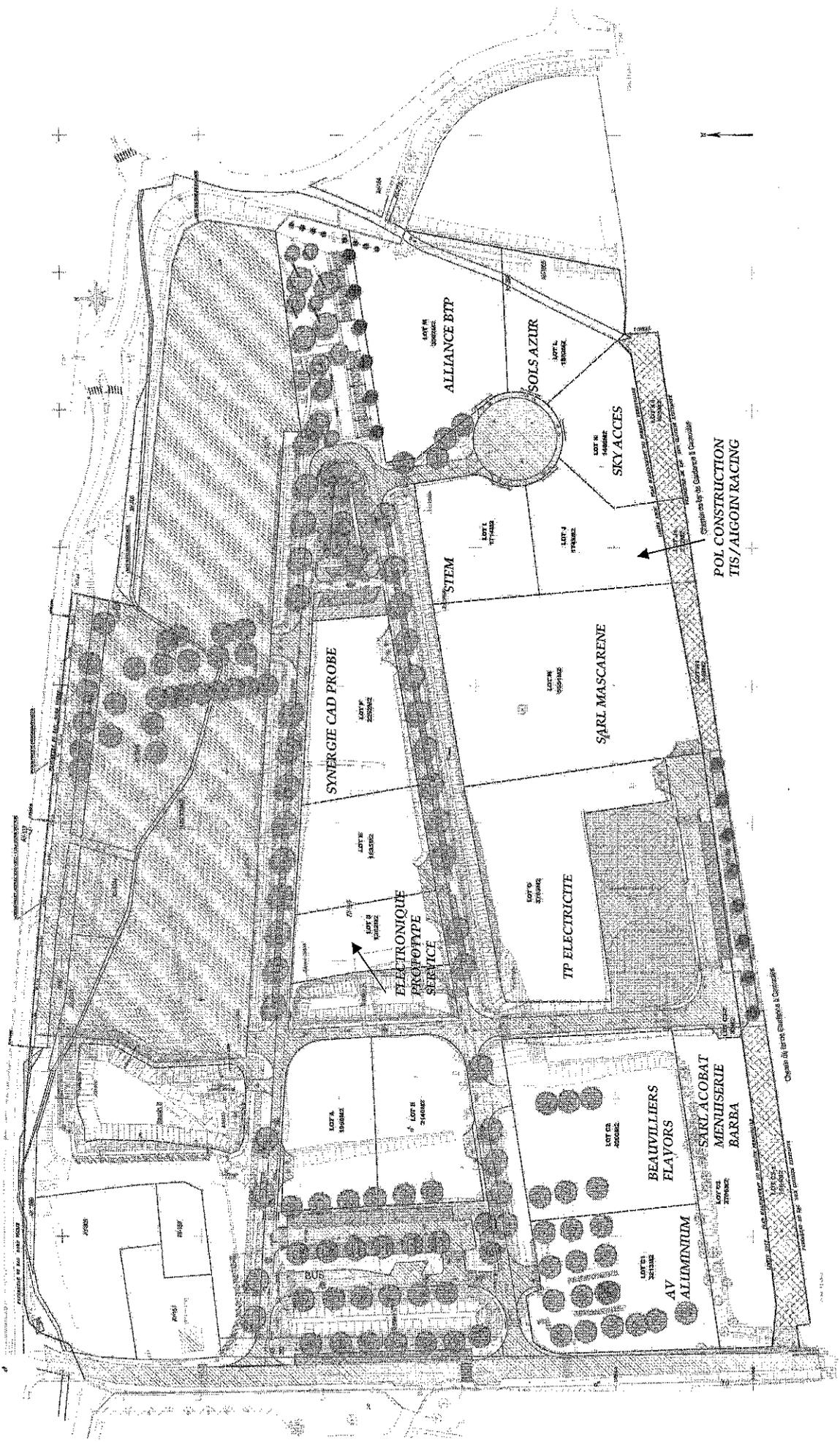
Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2006_A350 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2006 créant la ZAC,
VU la délibération n° 2007_A452 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC,
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de procéder aux acquisitions et cessions foncières, ainsi qu'à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunales dès lors que les crédits sont prévus au budget »,
VU la délibération n°2011_B019 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 approuvant la réservation d'un lot à l'entreprise Stockage et Systèmes,
VU la délibération n°2011_B046 du Bureau Communautaire du 10 février 2011 approuvant la cession du lot H à la SCI IMAIX,
VU l'avis favorable de la Commission du Développement Economique du 15 septembre 2011,
VU l'avis du comité d'agrément ZAC du 10 juin 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** les délibérations n°2011-B019 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 approuvant la réservation d'un lot à l'entreprise Stockage et Systèmes et n°2011-B046 du Bureau Communautaire du 10 février 2011 approuvant la cession du lot H à la SCI IMAIX,
- **DONNER** un accord pour la réservation du lot H d'une contenance de 5651 m² à la SARL Mascarene (ou à toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner) sur la ZAC du Carreau de la Mine.



OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC -ZAC communautaire du Carreau de la Mine à Meyreuil - Réserve du lot H cadastré AY 1147

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

